

Dix ans de la résolution 2286 du Conseil de sécurité des Nations unies : l'AMPS appelle à la protection du personnel de santé et à la responsabilisation des auteurs d'attaques contre les établissements de santé

Genève, Suisse : 4 mai 2026—Dix ans après l'adoption de la résolution 2286 du Conseil de sécurité des Nations unies, l'Alliance mondiale des professions de santé (AMPS) exhorte l'ensemble des États et parties impliquées dans des conflits armés à respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et à prendre des mesures urgentes pour protéger le personnel de santé, les patients et les établissements de soins.

Adoptée le 3 mai 2016, la résolution 2286 condamne fermement les actes de violence, les attaques et les menaces contre les blessés et les malades, le personnel médical et humanitaire exerçant des fonctions médicales, leurs moyens de transport et leur équipement, ainsi que les hôpitaux et autres établissements médicaux. Elle exige que toutes les parties à un conflit armé les respectent et les protègent, facilitent le passage sûr et sans entrave du personnel médical et des fournitures vers les personnes dans le besoin, et garantissent que les auteurs de violations graves soient tenus de rendre des comptes.

Une décennie plus tard, ces obligations sont systématiquement bafouées. Depuis 2026, des sources telles qu'Insecurity Insight font état de plus de 4 500 établissements de santé endommagés dans le cadre de conflits à travers le monde, et de plus de 3 800 travailleurs de santé tués (voir la source ci-dessous). Dans de nombreux contextes de conflit, notamment en Syrie, au Soudan, en Ukraine et à Gaza, les professionnels de santé continuent d'être confrontés à la violence, aux arrestations, aux détentions, aux intimidations et au harcèlement, simplement parce qu'ils soignent des patients et respectent leurs obligations éthiques. Des hôpitaux et des cliniques ont été endommagés, pillés ou militarisés, et l'accès aux soins essentiels a été entravé, avec des conséquences dévastatrices pour les civils et pour des systèmes de santé déjà fragiles.

Howard Catton, président de l'AMPS et directeur général du Conseil International des Infirmières (CII), a déclaré : « Dix ans après l'adoption de la résolution 2286, nous sommes contraints de nous demander ce qui a réellement changé. Lorsque des professionnels de santé sont attaqués, entravés, détenus ou punis pour avoir accompli leurs devoirs éthiques, il ne s'agit pas seulement d'une violation du droit international humanitaire, mais d'une attaque contre l'humanité elle-même et contre les communautés qui dépendent des soins pour survivre. »

L'AMPS souligne que les professionnels de santé ont à la fois le droit et le devoir de prodiguer des soins en se fondant uniquement sur les besoins médicaux, sans discrimination et sans ingérence des autorités étatiques ou d'autres parties au conflit. Comme le reconnaissent la résolution 2286 et le droit international humanitaire, le personnel de santé ne doit pas être contraint d'agir à l'encontre de l'éthique médicale et ne doit pas être sanctionné pour avoir

mené des activités médicales conformes à cette éthique. La neutralité des soins de santé doit être respectée en toutes circonstances.

La résolution 2286 exhorte les États à prévenir de telles attaques, à renforcer les protections juridiques, à collecter des données sur les entraves et les violences, et à mener des enquêtes exhaustives, rapides, impartiales et efficaces. Elle précise également que l'impunité favorise la répétition de ces actes. L'AMPS appelle donc les États non seulement à condamner les attaques contre les soins de santé, mais aussi à veiller à ce que les responsables fassent l'objet d'enquêtes et soient tenus de rendre des comptes conformément au droit national et international. Sans le respect de la neutralité médicale, d'un accès sûr aux soins et d'une responsabilité effective en cas de violations, les promesses de la résolution 2286 resteront lettre morte.

[Signez la lettre ouverte de l'AMPS appelant à la protection des établissements et du personnel de santé dans les zones de conflit, conformément au droit international](#)

Source :

[Insecurity Insight](#). 2026. Attacked and Threatened: Health Care at Risk. Carte interactive. Consulté le 21 avril 2026.

Note aux rédacteurs

L'Alliance mondiale des professions de santé (AMPS) rassemble les organisations mondiales représentant les dentistes, les infirmières, les pharmaciens, les physiothérapeutes et les médecins du monde entier et représente plus de 47 millions de professionnels de la santé dans plus de 179 pays et territoires. L'AMPS s'efforce d'améliorer la santé mondiale et la qualité des soins aux patient.e.s et facilite la collaboration entre les professions de santé et les principales parties prenantes.

www.whpa.org

Contact presse

Joannah Caborn Wengler
Responsable du secrétariat de l'AMPS
jcwengler@whpa.org
+41 22 560 8147

[FIN]